

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des                  DELIBERATIONS DU CONSEIL                  DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>8</b>
Présents	<b>23</b>	Absents non représentés :	<b>0</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),  
 M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
 Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),  
 M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
 M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),  
 Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),  
 Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
 M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget annexe – ZAC des Gaffins – Althen-des-Paluds - Affectation de résultat 2015**

Monsieur Didier CARLE, Vice-président explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2016. En 2015, la section d'investissement fait ressortir un déficit de 2.923,18 euros, plus un déficit reporté de 98.008,53 euros, soit un besoin de financement total de 100.931,71 euros. La section de fonctionnement fait ressortir un résultat de 0 euros, plus un déficit reporté de 103,00 euros, soit un déficit total de 103,00 euros.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Didier CARLE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'année 2015 de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté :	100.931,71 €
002	Déficit de fonctionnement reporté :	103,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**  
 Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le :  
 Affiché le : 22/04/16

